



Précautions lors d'une succession

Par **Zébulon2**, le **18/04/2011** à **22:27**

Bonjour,

Mon frère est décédé il y a 30 ans et il a laissé une fille qui ignore le reste de la famille mais qui va hériter la part de son père lors de la succession de nos parents.

Mes parents ont décidé de vendre leur maison de leur vivant, de répartir l'argent à leurs 3 petits enfants (fille de mon frère compris) et voudraient se rapprocher de moi en vieillissant. Je possède un appartement que je propose de leur louer en meublé (bail fait notaire dans les règles de l'art) mais une partie des meubles du local loué provient de mes parents (don de leur vivant).

Si je fais un état des lieux d'entrée par huissier du local que je dois louer à mes parents, ma nièce peut-elle créer des problèmes lors de la succession ou lorsqu' un de mes parents viendra à décéder et réclamer une partie des meubles et objets qui font partie de l'appartement louée ?

C'est assez "tordu" comme question mais merci d'essayer de relever le défi !!!

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **22:29**

[citation]Mes parents ont décidé de vendre leur maison de leur vivant, de répartir l'argent à leurs 3 petits enfants (fille de mon frère compris[/citation] et les enfants vivants sont d'accord avec ça ?

Par **Zébulon2**, le **18/04/2011** à **22:41**

La répartition n'est pas encore faite mais ils sont libres de faire ce qu'ils veulent de leur argent de leur vivant ?